Conditions générales de ventes relatives aux formations

1. Inscription

Toute inscription, possible jusqu'à 24 heures avant le début de la formation, doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription dûment rempli et transmis à notre adresse mail contact@alsace-qualite.com ou via notre site internet www.alsace-qualite.com. Dès réception du bulletin, un accusé de réception est adressé au client par courriel.

2. Convention, Convocation et Attestation de formation

Une convention ainsi qu'une convocation seront adressées par mail au Responsable formation et au(x) stagiaire(s). Un exemplaire de la convention signée est à nous retourner avant le début de la formation.
A l'issue de la formation, le certificat de réalisation est adressé par mail au stagiaire.

3. Prix - Remise particulière – Fonds de formation

Les prix sont indiqués Hors Taxes et sont à majorer du taux de TVA applicable en vigueur à la date de la facturation.
L'inscription de plusieurs personnes d'une même entreprise à la même formation donne droit à la remise suivante :
2 personnes : - 15%
3 personnes : - 20%
4 personnes et plus : -25%
Votre demande de prise en charge par votre fonds de formation doit nous parvenir AVANT le démarrage de la formation. A défaut, la facturation sera établie au nom de l'entreprise.

4. Réalisation de la prestation de formation

Sauf information contraire, la formation se déroule dans les locaux de la Maison de l'Agriculture, 2 rue de Rome à Schiltigheim. Sur proposition des participants, le programme peut être légèrement modifié.

5. Formations à distance

Lors de l'inscription, nous vous informons des conditions techniques requises pour participer aux formations à distance. Vous vous engagez à garantir ces conditions, et ne pourrez tenir Alsace Qualité responsable en cas de problème technique lié au non-respect de ces spécifications. Quelques jours avant la formation, nous vous adressons un message contenant la procédure et le lien de connexion vers la plateforme en ligne utilisée pour la formation. Un essai préalable de connexion peut être effectué avec les stagiaires.

6. Conditions de Règlement

Une facture est envoyée à l'issue de la formation. Règlement de facture sous 30 jours à réception net et sans escompte. En cas de non prise en charge ou prise en charge partielle par un organisme collecteur (type OPCA) de la prestation de formation, le client s'acquittera du coût ou du solde du coût de la prestation de formation.

7. Annulation formation du fait du client

Toute annulation doit être communiquée par écrit. En cas d'annulation par le client moins de 15 jours calendaires avant le début de la formation, et hors cas de force majeure (maladie ou hospitalisation du participant (sur justificatif médical), décès d'un proche, catastrophe naturelle ou événement climatique exceptionnel empêchant le déplacement, grève paralysant les transports, convocation judiciaire ou administrative), le coût total de la formation sera facturé. Une fois la formation commencée, toute annulation, absence ou abandon entraînera la facturation intégrale de la prestation.

8. Annulation formation ou report du fait d'Alsace Qualité

Alsace Qualité se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation en cas de nombre insuffisant de participants ou d'indisponibilité de l'intervenant. Dans ce cas, le client sera informé dans les meilleurs délais. Aucune compensation financière ne sera accordée au client en cas de report ou d'annulation décidée par Alsace Qualité.

9. Supports pédagogiques

Les supports pédagogiques remis lors des formations sont couverts par le droit d'auteur. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation, dans un but commercial ou non commercial, sur quelque support que ce soit, est interdite. Dans le cas des formations à distance (en visioconférence), le client s'engage à ne pas effectuer d'enregistrement audio ou vidéo sans accord préalable d'Alsace Qualité.

10. Litiges

En cas de litige ou contestation relatifs à l'exécution de la prestation de formation, les parties s'efforceront de les résoudre à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le Tribunal d'Instance de Schiltigheim sera seul compétent.

Toute inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.